

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 7 décembre 2020 à 20h, sous la présidence de
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : **Mme Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **0**

**Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue à huis clos.
(Sans la présence du public) Les citoyens pourront visionner la
séance du conseil à partir du 8 décembre. Elle sera accessible à
partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca**

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1** Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1.** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Approuver la liste des comptes à payer.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Archives - Autoriser la destruction de documents inactifs.
 - 5.2.** Renouvellement de bail – Rogers.
 - 5.3.** Déclaration des dons et autres avantages.
 - 5.4.** Demande de soutien financier – École secondaire du Mont-Ste-Anne.
 - 5.5.** Affectation d'un montant de 8 350.00\$ aux fonds réservés au 31 décembre 2020 pour le règlement d'emprunt 399-2017 de la construction d'un réservoir d'eau potable (secteur village).
 - 5.6.** Affectation d'un montant de 4 000.00\$ à l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2020
- 6. HYGIENE DU MILIEU**
 - 6.1.** Adoption - Bilan de l'eau 2019.
 - 6.2.** Adoption programme incitatif – Modernisation par une toilette à faible débit d'eau.
 - 6.3.** Demande de parrainage – Municipalité de Saint-Ferréol-les Neiges.

6.4. Autorisation des travaux de traitement des eaux usées – Grande Ferme.

7. TRAVAUX PUBLIC – AUCUN POINT

8. URBANISME

8.1. Demande d’approbation PIIA.

8.2. Autoriser la cessation d’une portion de l’ancienne route 15 (secteur la miche).

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. Aréna de la Côte-de-Beaupré – Approbation du budget 2021.

9.2. Embauche – Surveillant de patinoire extérieure.

10. SANTE ET BIEN-ETRE

10.1. Office municipal d’habitation – Adoption du budget révisé 2020-07-17.

10.2. Office municipal d’habitation – Adoption du budget révisé 2020-10-07.

11. SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu’en raison du Covid-19 la séance sera tenue à huis clos. Ouverture de la séance à 20h00

193-20201207

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAL

194-20201207

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2020.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

195-20201207

4.1. COMPTES À PAYER

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

196-20201207

5.1. ARCHIVES – AUTORISER LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la destruction des documents identifiés au tableau en rubrique et déposé au conseil.

DEMANDE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS 2021

TITRE DU DOSSIER OU BOÎTE D'ARCHIVE	CODE DU DOSSIER OU BOÎTE	DATES EXTRÊMES	N° DE LA RÈGLE DE CONSERVATION
COMPTABILITÉ 2012	205-000	D-2020	7 ANS
COMPTABILITÉ 2013	205-000	D-2021	7 ANS
COMPTE À PAYER 2012	207-000	D-2020	7 ANS
COMPTE À PAYER 2013	207-000	D-2021	7 ANS
BUDGET 2011-2012-2013	204-110	D-2019-2020-2021	7 ANS
DONS ET SUBVENTIONS 2012-2013-2014-2015	207-130	D-2020-2021	6 ANS
COMPTES TAXES EN SOUFFRANCE 2009-2010-2011-2012-2013	208-133	D-2021	7 ANS
TPS-TVQ 2013 ET MOINS	206-140	D-2021	7 ANS
TECQ REDDITION DE TAXES DE 2009-2010	208-143	D-2021	7 ANS
COMPENSATION TAXES FAUNE 2009 À 2013	208-154	D-2021	7 ANS
COMPENSATION TAXES ÉCOLE 2010- À 2013	208-153	D-2021	7 ANS
REVENU CARRIÈRE ET SABLIERE 2009 À 2013	208-161	D-2021	7 ANS
AMENDE MRC 2011 À 2013	208-162	D-2021	7 ANS
ÉTAT FINANCIER 2013	201-120	D-2021	7 ANS
RÔLE D'ÉVALUATION 2003 À 2014	208-111	D-2021	7 ANS
VENTE POUR TAXES 2012-2013-2014	208-132	D-2021	6 ANS
IMPÔT 2013	206-100	D-2021	6 ANS

Adoptée

197-20201207

5.2. AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'OPTION DE RENOUELEMENT DE 5 ANS PRÉVU AU BAIL DATÉ DU 1^{ER} MAI 2006 POUR LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION DE ROGERS COMMUNICATIONS INC

CONSIDÉRANT QU'une convention de location du site de télécommunication a été signée le 1er mai 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette convention de location comprenait le droit de prolonger la convention pour trois (3) périodes supplémentaires de cinq (5) ans chacune;

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. a manifesté en 2016 son intention d'ajouter deux (2) options additionnelles et consécutives de cinq (5) ans chacune commençant le 1er mai 2026 et le 1er mai 2031 aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au bail;

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. désire exercer son option de renouvellement de cinq (5) ans, commençant le 1er mai 2021 et se terminant le 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire négocier les coûts de location ainsi que certaines clauses de la convention datée du 1er mai 2006;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal autorise le maire Monsieur Marc Dubeau et la directrice générale Madame Nadia Duchesne à signer les documents de renouvellement jusqu'au 30 avril 2026, et ce, aux mêmes conditions que la convention datée du 1^{er} mai 2006;
- b) Le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à négocier la prochaine convention et à signer les documents relatifs.

Adoptée

**DÉPÔT-DONS ET
AUTRES AVANTAGES**

5.3. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre de déclaration des dons et autres avantages des élus municipaux et déclare qu'il n'y a eu aucun don et avantage particulier pour l'année 2020.

DATA : 105-131 (RÈGL.410-2018)

198-20201207

5.4. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-STE-ANNE

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande de soutien financier de Monsieur Luc Paquet, directeur de l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne afin d'offrir à nos jeunes un Noël magique en investissant un montant plus important qu'à l'habitude pour l'achat d'éclairages et de décorations de Noël à l'école;

Considérant que les enfants de la municipalité de Saint-Joachim fréquentent l'École secondaire du Mont-Sainte-Anne;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'accepter la demande d'aide financière soumise par Monsieur Luc Paquet au montant de 100\$.

Adoptée

5.5. AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 350.00\$ AUX FONDS RÉSERVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 399-2017 DE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (SECTEUR VILLAGE)

Considérant que le remboursement du règlement d'emprunt 399-2017 s'effectuera sur une période de 25 ans ;

Considérant que la subvention reçue pour le remboursement de l'aide financière fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) s'effectuera sur une période de 20 ans;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Joachim désire provisionner une partie de la subvention reçue afin de pouvoir répartir les sommes sur une période équivalente au remboursement du règlement d'emprunt 399-2017 afin d'uniformiser les montants à payer sur une période de 25 ans;

Considérant que la somme établie pour mettre aux fonds réservés au 31 décembre 2020 représente un montant de 8350.00\$ selon le tableau de ventilation suivant;

	Année	Subvention Reçue	Montant à appliquer au remboursement	Montant versé aux fonds réservés	Décaissement du fonds	Cumulatif aux fonds réservés
1	2020	41 751,22 \$	33 401,22 \$	8 350,00 \$		8 350,00 \$
2	2021	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		18 587,98 \$
3	2022	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		28 825,96 \$
4	2023	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		39 063,94 \$
5	2024	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		49 301,92 \$
6	2025	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		59 539,90 \$
7	2026	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		69 777,88 \$
8	2027	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		80 015,86 \$
9	2028	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		90 253,84 \$
10	2029	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		100 491,82 \$
11	2030	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		110 729,80 \$
12	2031	51 191,10 \$	40 953,12	10 237,98 \$		120 967,78 \$
13	2032	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		131 205,76 \$
14	2033	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		141 443,74 \$
15	2034	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		151 681,72 \$
16	2035	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		161 919,70 \$
17	2036	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		172 157,68 \$
18	2037	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		182 395,66 \$
19	2038	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		192 633,64 \$
20	2039	51 191,10 \$	40 953,12 \$	10 237,98 \$		202 871,62 \$
21	2040	9 439,88 \$	7 551,90 \$	1 887,98 \$	40 953,12 \$	163 806,48 \$
22	2041				40 953,12 \$	122 853,36 \$
23	2042				40 953,12 \$	81 900,24 \$
24	2043				40 953,12 \$	40 947,12 \$
25	2044				40 947,12 \$	-0,00 \$

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 8 350.00\$ aux fonds affectés pour le remboursement du règlement d'emprunt 399-2017 de la construction d'un réservoir d'eau potable (secteur village)

Adoptée

200-20201207

5.6. AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 000.00 \$ A L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Considérant que le budget 2020 prévoyait un montant de 4 000.00\$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Panneaux acoustiques au CDL	02-190-00-970	4 000.00 \$

Considérant que ces dépenses n'ont pu être réalisées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020;

Considérant que les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

Considérant que ces dépenses seront réalisées en 2021;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 4 000.00\$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant).

Il est également résolu d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant en 2021.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU

201-20201207

6.1. BILAN DE L'EAU 2019

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver le rapport du bilan de l'eau 2019 réalisé par CIMA.

Adoptée

202-20201207

6.2. PROGRAMME INCITATIF – MODERNISATION PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT D'EAU

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim est soucieux du maintien de la qualité et de la quantité de son eau potable et désire mettre en place un programme incitatif de modernisation (remplacement) par des toilettes à faible débit d'eau;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim désire poursuivre ces efforts de réduction de la consommation d'eau potable;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter la mise en place d'un programme incitatif – modernisation par des toilettes à faible débit d'eau.

Adoptée

203-20201207

6.3. DEMANDE DE PARRAINAGE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges nous a adressé une demande afin d'obtenir les services de Monsieur Mario Boulianne, contremaître des travaux publics afin qu'il agisse comme compagnon auprès des trois employés ayant suivis la formation d'opérateur de station de pompage avec captage d'eau souterraine et désinfection au chlore;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim est disposée à fournir Monsieur Mario Boulianne comme ressource afin de répondre au besoin de parrainage de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ce qui représente environ 5 à 6 jours de prestation de services au courant de l'année 2021;

Considérant que la tarification pour l'année 2021 sera établie à 60.00\$/de l'heure ainsi que le remboursement des frais de déplacements;

Considérant que Monsieur Mario Boulianne accepte d'aller travailler à la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ;

Considérant que la planification des journées de parrainage devra être autorisée au préalable par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Joachim;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'accepter la demande de parrainage de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Adoptée

204-20201207

6.4. AUTORISATION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – GRANDE FERME

Considérant la demande écrite que nous avons reçu de Monsieur Dominic Mercier, ingénieur et représentant mandaté de la Grande Ferme afin de déposer au Ministère de l'Environnement, une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 afin d'apporter de légères modifications au système de traitement des eaux usées de la Grande Ferme.

Considérant les modifications apportées suivantes :

- a) Remplacement d'un réservoir de type « piège à matières grasses » par deux réservoirs de type « fosse septique » en série;
- b) Ajout d'une pompe de recirculation permettant d'optimiser le filtre existant pour le traitement des eaux usées en lui permettant de traiter les eaux de multiples fois avant le rejet à l'environnement.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC pour la réalisation des travaux de traitement des eaux usées à la Grande Ferme et nous confirmons que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS – (AUCUN POINT)

8. URBANISME

8.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

205-20201207

8.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-497 AVENUE ROYALE

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 497, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacement de la fenêtre sur le mur arrière (sud). La fenêtre actuelle est fixe et mesure 72'' X 18''. La nouvelle fenêtre mesurera 72'' X 55'' et elle sera également fixe.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 497, avenue Royale.

Adoptée

206-20201207

8.2. AUTORISER LA CESSATION D'UNE PORTION DE L'ANCIENNE ROUTE 15 (SECTEUR LA MICHE)

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Lachance a débuté les démarches pour acquérir une partie de l'ancienne route 15 tel qu'autorisé antérieurement dans le règlement #71;

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Lachance s'engage à laisser circuler sur ledit immeuble tous les propriétaires adjacents à cette portion de l'ancienne route 15, afin qu'ils puissent communiquer de leur immeuble respectif à la route 138 et ce sans aucune responsabilité de la part de Monsieur Lachance.

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que :

- a) Le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de céder une partie de l'ancienne route 15, soit les nouveaux lots # 5 798 174 et # 5 827 783 à Monsieur Bruno Lachance;
- b) D'autoriser le maire Monsieur Marc Dubeau et la directrice générale Madame Nadia Duchesne à signer les documents pour la cessation d'une portion de l'ancienne route 15 (secteur La Miche) ;

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

207-20201207

9.1. ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – APPROBATION DU BUDGET 2021

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim fait partie de la Régie intermunicipale de l'aréna de La Côte-de-Beaupré;

Considérant que le budget de la régie a été adopté en octobre 2020;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver la quote-part de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré pour l'année 2021 au montant de 20 316\$.

Adoptée
(Ref :204-110)

208-20201207

9.2. EMBAUCHE JACQUES LABRANCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'engagement de M. Jacques Labranche à titre de surveillant de la patinoire;
- b) Que l'horaire soit les samedis et dimanches de 13h à 16 h et de 18h à 21h et au besoin pendant la période des Fêtes;
- c) Que le salaire soit de 14,80\$/heure;
- d) Que l'horaire pourra varier selon les consignes de la sécurité publique ou des conditions météorologiques.

Adoptée

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

209-20201207

10.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020-07-17

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) D'approuver le budget révisé en date du 2020-07-17 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- b) De contribuer financièrement pour un montant révisé de 3 268\$.
Budget précédent 2360\$
Budget révisé 3268\$
Surplus à payer : 908\$

Adoptée

210-20201207

10.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020-10-07

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) D'approuver le budget révisé en date du 2020-10-07 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- b) De contribuer financièrement pour un montant révisé de 3 840\$.
Budget précédent 3 268\$
Budget révisé 3 840\$
Surplus à payer : 572\$

Adoptée

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE -AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

211-20201207

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **proposé** par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 décembre 2020 à 20h12.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale
et secrétaire-trésorière